

Service de Prévention de Santé au Travail en Eure-et-Loir

21, Rue Camille Marcille CS 70142 28008 CHARTRES Cedex

Tél.: 02 37 25 16 00

Site internet : www.sistel.asso.fr E-mail : chartres@sistel.asso.fr

PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 23 mai 2023 pour l'exercice 2022

Le Président, François-Xavier HUILLE, ouvre la séance.

Tel que prévu à l'alinéa 3 et 4 de l'article 20 de nos statuts, la convocation et l'ordre du jour ont été insérés dans un journal départemental habilité à recevoir des annonces légales. Les adhérents ont par ailleurs été convoqués par voie numérique.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les adhérents présents, agissant soit en leur nom, soit comme mandataire. Il est constaté d'après la feuille de présence arrêtée par le bureau que 170 adhérents sont présents ou représentés correspondant à un total de 288 voix.

Tel que prévu à l'alinéa 3 et 4 de l'article 20 de nos statuts, la convocation et l'ordre du jour ont été insérés dans un journal départemental habilité à recevoir des annonces légales. Les adhérents ont par ailleurs été convoqués par voie numérique.

François-Xavier HUILLE, Président, rappelle l'ordre du jour de cette Assemblée Générale :

- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 23 mai 2022
- Rapport moral rapport annuel
- Rapport de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes 2022
- Affectation du résultat
- Budget et cotisations relatifs à l'exercice 2023

1ERE RESOLUTION

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2022 a été envoyé avec la convocation.

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2022 correspondant à l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des membres présents et représentés – abstention de Monsieur JARRY -UDFO 28.

2ème RESOLUTION

Rapport moral – rapport annuel 2022

Thierry LESTURGEON informe que le contenu du rapport est assez peu réglementé et nous avons conservé à peu près la même structure que les années passées.

Le rapport a été complété avec des données statistiques nationales pour permettre aux différents lecteurs de comparer Sistel avec l'ensemble de la profession. Ces informations sont issues du rapport de branche des Services de Prévention en Santé au Travail.

Thierry LESTURGEON effectue une présentation du rapport.



Rappel des faits marquants:

- ✓ Passage au tarif per capita
- ✓ Changement de gouvernance
- ✓ Apparition de nouveaux actes
- ✓ Prémices d'offre complémentaire
- ✓ E. Amarok
- ✓ Changement de Responsable Admin. & Finance
- ✓ Modification progressive du réglementaire (décrets)

Thierry LESTURGEON indique que les préventeurs ont prévu une démonstration de sensibilisation en réalité virtuelle qui est proposée en entreprise pour permettre la prise de conscience des risques

Monsieur POISSON se prête à l'exercice.

Thierry VEZIE Responsable pôle Hygiène et Sécurité indique être disponible sur d'autres prestations.

L'assemblée est très réceptive à cette démonstration.

Thierry LESTURGEON souhaite présenter Stéphanie COPIN psychologue du travail chez SISTEL.

Stéphanie COPIN présente son activité, elle indique être sollicitée régulièrement via les médecins et IDEST mais depuis peu par les salariés eux-mêmes.

L'assemblée est très réceptive à cette prestation et souhaite disposer de flyer.

Thierry LESTURGEON indique qu'un recrutement est en cours pour renforcer l'équipe afin de répondre au mieux aux demandes de plus en plus importantes.

Présentation des EPI

Les EPI*, c'est quoi ? (*EPI: équipement de protection individuelle)

Les EPI sont des « dispositifs ou moyens destinés à être portés ou tenus par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ou sa sécurité ».

Dans notre mission de promouvoir la prévention des risques professionnels, SISTEL propose un service EPI.

Il permet de conseiller l'entreprise en matière de :

- Besoins (type de protections)
- Choix (fournisseurs, modèles)
- Stratégie (contrainte, sensibilisation, sélection)

Et conseiller les salariés en matière de :

- Compréhension de l'importance du port des protections
- Manière de les porter
- Conseils pour s'y habituer et travailler correctement avec
- Entretien



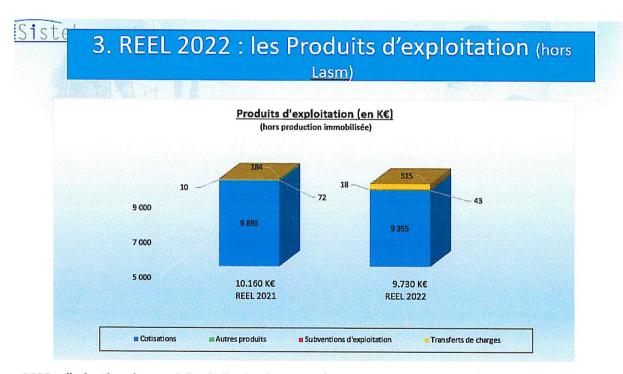
Les différentes étapes de l'accompagnement par le conseiller EPI de SISTEL, démarche comprise dans le cadre de la cotisation :

- Evaluer les risques par le biais de l'Equipe Santé Travail de SISTEL
- Déterminer la solution la plus pertinente (type, modèle, fournisseur) dans le respect des normes en vigueur,
- Rechercher un produit, un fournisseur en prenant en compte les cas particuliers (d'exposition, de mode opératoire, de morphologie, de handicap...)
- Faire tester et approuver grâce au prêt : direct par les échantillons fournis par les fournisseurs ou indirect par la mise en relation avec les fournisseurs
- Orienter l'entreprise vers les fournisseurs (communication des coordonnées, catalogue...), mais pas l'inverse.

Le plus de la démarche: une orientation vers une solution spécialement adaptée aux contraintes auxquelles sont exposées le ou les salarié(s) à leur poste de travail Attention, il n'y a pas d'interaction commerciale (pas de devis d'établi, ni de négociation tarifaire de menée).

RAPPORT DE GESTION

Nelly VIEL, Responsable Administratif et Financier, fait la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022 arrêté au 31 décembre 2022. Le bilan Actif et Passif n'apporte aucun commentaire.

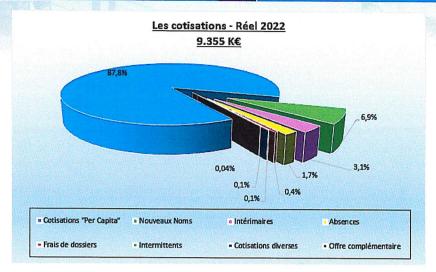


2022 : diminution des produits de l'ordre de 430 K€ (9.730 K€ versus 10.160 K€) :

- ✓ Cotisations (décision du CA en lien avec passage au per capita) : 538 K€
- ✓ Augmentation des Transferts charges (remboursement prévoyance essentiellement) : + 130 K€



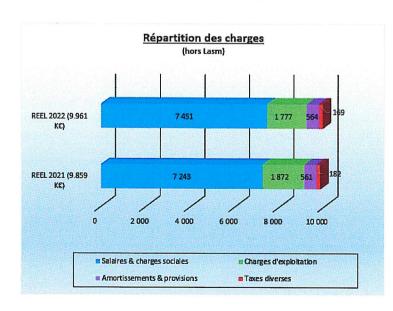
3. REEL 2022 : les Produits d'exploitation (hors



- ✓ Cotisations 2022 : 96% des ressources (9.355 K€ sur un total de 9.730 K€).
- ✓ Les cotisations, composées de :
 - 87,8 % de cotisations « per capita »,
 - 6,9 % de « nouveaux noms »
 - 3,1% d' « intérimaires »

Sistel

3. REEL 2022: Les Charges (hors Lasm)



Réel 2022 9.961 K€ versus Réel 2021 9.859 K€

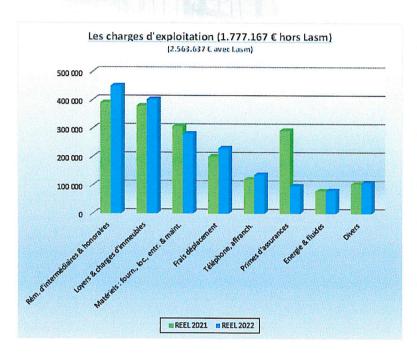
= + 103 K€

- Masse salariale : 75% de la totalité des charges (73 % en 2021), à rapprocher des remboursements de la prévoyance (7.451 − 278 = 7.173 K€ en 2022 et 7.243 184 = 7059 K€ en 2021, soit un écart de 114 K€),
- ✓ Charges d'exploitation en baisse : -95 K€ par rapport à 2021.
- ✓ Les amortissements, provisions (dont reprises) et taxes diverses stables dans l'ensemble.



Sistel

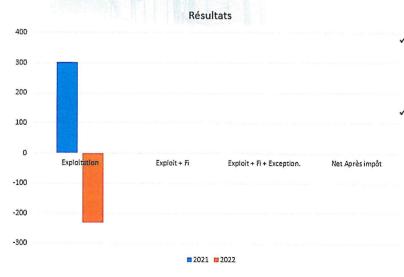
3. REEL 2022: Les Charges d'exploitation (hors



- √ Rémunérations d'intermédiaires
 - 449 K€ versus 391 K€ en 2021, soit + 59 K€,
 - Augmentation du poste « intérim » afin de <u>pallier à</u> l'absentéisme,
- ✓ Augmentation des charges d'immeubles : poids des réparations diverses (401 K€),
- Part prépondérante des frais de déplacement (229 K€),
- Primes d'assurance : abondement exceptionnel /police Indemnités fin de carrière et licenciement en 2021 (200 K€),
- Poste énergie stable (contrats négociés en amont).

Sistel

3. REEL 2022 : Le Résultat net



- Résultat net = Résultat d'exploitation
 - + Résultat financier
 - + Résultat exceptionnel
 - Impôt / sociétés
- Résultat d'exploitation 2022 déficitaire : - 231 K€ : perte directement imputable à la diminution des cotisations (passage au per capita),





3. REEL 2022 : Le Résultat net

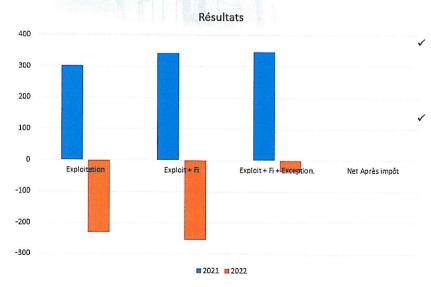


Résultat net =

- Résultat d'exploitation
- + Résultat financier
- + Résultat exceptionnel
- Impôt / sociétés
- Résultat financier 2022 : des valeurs mobilières de placement qui dégagent moins de produits financiers (64 K€ contre 80 K€ en 2021 et qui ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire d'un montant de 90 K€ pour celles non garanties en capital (changement de méthode comptable).

Sistel

3. REEL 2022 : Le Résultat net



Résultat net =

- Résultat d'exploitation
- + Résultat financier
- + Résultat exceptionnel
- Impôt / sociétés
- Exceptionnel 2022 : cession de l'ancien site de Maintenon (160 K€), d'un véhicule, et régularisation de comptes.





3. REEL 2022 : Le Résultat net



- Résultat net = Résultat d'exploitation
- + Résultat financier
- + Résultat exceptionnel
- Impôt / sociétés

Sistel

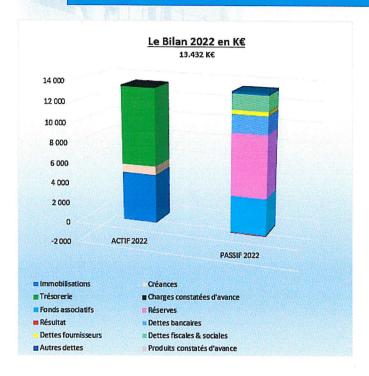
3. REEL 2022 : Le Résultat net (hors Lasm)

(En K€ - hors Lasm)	REEL 2021	BUDGET 2022	REEL 2022	Variation 2022 / 2021 K€	Variation 2022 / 2021 %
Produits	10 140	9 324	9 730	-430	+ 35%
Cotisations	9 893	9 199	9 3 5 5		
Autres produits	267	125	375		
Charges	9 859	10 032	9 961		
Salaires & charges sociales	7 243	7 489	7 451	+208	+ 3%
Charges d'exploitation	1 872	1 778	1 777	-95	- 5%
Amortissements & provisions	561	522	564	+4	+ 1%
Taxes diverses	182	244	169	-13	- 7%
Résultat d'exploitation	302	-708	-231	-533	+ 44%
Résultat financier	40	80	-24	-64	- 161%
Résultat exceptionnel	4	160	219	+215	+ 5374%
mpôt / sociétés	-98	0	-7	+91	- 93%
Résultat net	248	-468	-43	-270	+ 5164%



Sistel

REEL 2022: Le Bilan au 31 12 2022



BILAN = image à l'instant « T » ACTIF = Patrimoine PASSIF = Obligations à l'égard des tiers

- ✓ Un bilan qui évolue peu entre le 31-12-2021 et le 31-12-2022 : -0.7 %
- ✓ Un actif composé à 57% de liquidités, et à 36% d'immobilisations,
- ✓ L'actif dit « circulant » (créances et trésorerie, total de 8,5 M€ en 2022), couvre largement l'ensemble des dettes (3,8 M€, soit 28%) présentes au passif,
- ✓ Un passif constitué principalement de réserves (45%) et de fonds associatifs (27%).

Rapport du Commissaire aux Comptes et rapport spécial

Cyrille BAUD s'excuse de son absence ; il est pris par d'autres obligations.

Thierry LESTUGEON projette le rapport présenté par le CAC lors du Conseil d'Administration du 28 avril 2023. Il indique que Cyrille BAUD, Commissaire aux Comptes, prévoyait « d'émettre un rapport de certification sous réserve, sur les comptes annuels du SISTEL, après la résolution de tous les points en suspens». (Les points « en suspens » sont des points correspondants à des travaux non finalisés au moment du Conseil d'Administration).

En l'absence de Cyrille BAUD le rapport spécial n'est pas présenté.

La résolution approbation des comptes est mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

<u>3ème RESOLUTION</u>

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral et le rapport de gestion, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un résultat net comptable de - 42 729,33€

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



4ème RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à la somme de - 42 729,33 € au compte « autres réserves ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} RESOLUTION

Thierry LESTURGEON présente le budget de l'exercice 2023 et rappelle les taux des cotisations pour l'exercice 2023 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2022.



	2022	2023	Variation
Per capita	78	82	+ 5,1 %
Supplément SIR	28	29	+ 3,5 %
Absence non excusée	78	82	+ 5,1 %
Droit d'adhésion	50	100	÷100 %
Alternant SI SIA	40	41	+2,5 %
Alternant SIR	68	70	+ 2,9 %

Le mix SI (83 %) / SIR (17 %) conduit à une hausse moyenne de 5 % pour l'appel de cotisation per capita

L'application du tarif « per capita » impose de facturer les nouveaux salariés (embauche après la déclaration d'effectif du début d'année). Pour l'année 2023, la facturation de ces « nouveaux noms » sera déclenchée selon l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Présence de 30 jours
- Réalisation d'un acte du suivi individuel

Cette disposition induira une baisse substantielle de recettes sur cette source de financement.



Siste

7. Offre complémentaire : tarifs 2023

Les interventions peuvent prendre plusieurs formes mais la composante essentielle est une prestation de service :

Tarif jour proposé qui comprend l'élaboration et la préparation de la prestation (HT) :

ASST:

322 €

IDEST:

450 €

IPRT:

835 €

Médecin:

1 220 €

Des moyens matériels peuvent être facturés au cas par cas en sus

Thierry LESTURGEON précise que l'offre complémentaire donne une grande place de créativité du fait de notre compétence ou par des partenariats. Mais il indique que celle-ci ne doit pas nous détourner de notre mission de base.



Compte de résultat

En Euros	REEL 2021	REEL 2022	BUDGET 2023	Variation B23 / R22 Montant	Variation B23 / R22 %
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Cotisations	9 893 496	9 355 007	9 598 469	243 462	2,6%
Autres produits	72 356	43 011	7 070	-43 011	-100,0%
Subventions d'exploitation	10 000	17 543	5 333	-12 210	-69,6%
Transferts de charges (dont rembst. Prévoyance)	184 317	314 623	75 000	-239 623	-76,2%
Production immobilisée	1 037 583	786 470	The state of the s	-786 470	-100,0%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	11 197 752	10 516 655	9 678 802	-837 853	-8,0%
CHARGES D'EXPLOITATION				 	
Etudes & prestations de service	1 037 583	786 470		-786 470i	-100.0%
Fournitures & matériels	87 133	77 218	90 650	13 432	17,4%
Energie & fluides	78 499	79 602	76 500	-3 102	-3,9%
Entretien & maintenance matériels divers	46 484	31 544	58 000	26 456	83,9%
Location matériels divers	174 065	171 364	140 436	-30 929	-18,0%
Loyers & charges d'immeubles	378 945	400 982	398 600	-2 382	-0,6%
Primes d'assurances	292 024	95 850	104 400	8 550	8,9%
Rémunérations d'intermédiaires	390 581	449 362	259 900	-189 462	-42,2%
Frais de déplacement	200 458	229 028	205 000	-24 028	-10,5%
Frais de documentation	9 630	7 613	10 000	2 387	31,4%
Téléphone, affranchissements	120 408	135 822	115 000	-20 822	-15,3%
Cotisations diverses	71 017	72 406	31 000	-41 406	-57,2%
Impôts & taxes	5 082	313	400	87	27,9%
Autres charges de gestion courante	17 970	26 063	34 900	8 837	33,9%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 909 878	2 563 637	1 524 786	-1 038 851	-40,5%
CHARGES DE PERSONNEL					
Appointements bruts	4 789 895	5 040 914	5 264 395	223 481	4,4%
Charges sociales	2 453 344	2 409 890	2 675 605	265 714	11,0%
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	7 243 239	7 450 804	7 940 000	489 196	6,6%
Taxes diverses	182 181	168 907	203 000	34 093	20,2%
Amortissements & provisions (dont reprises)	560 816	564 341	605 000	40 659	7,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	301 637	-231 035	-593 984	-362 949	157,1%
Résultat financier	39 683	-24 371	64 900	89 271	-366,3%
Résultat exceptionnel	4 009	219 447	0	-219 447	-100,0%
IS	97 623	6 771		-6 771	-100,0%
RESULTAT NET	247 706	-42 729	-529 084	-486 354	1138,2%
% Produits d'exploitation	2,2%	-0,4%	-5,5%		

Madame MOREAU explique les difficultés rencontrées à la suite du passage au « per capita » sur sa structure d'insertion. Ces structures n'ont pas vocation à garder leurs salariés, de ce fait le turn-over est important. De plus, le tarif per capita est plus élevé que le tarif à la masse salariale sur des salaires modestes. Les deux effets génèrent une hausse de charge difficilement supportable pour les entreprises d'insertion.

Alexandre PENNAZIO, Secrétaire Générale du Medef 28 indique les difficultés rencontrées actuellement sur les embauches qui ne se concrétisent pas, et de ce fait, les nombreuses déclarations tarifées de salariés auprès du SISTEL. Il propose une solution intermédiaire avec une déclaration au 30 juin de l'année en cours.



Thierry LESTURGEON rappelle à Alexandre PENNAZIO le principe légal du « per capita » qui prévoit que chaque travailleur compte pour une unité, sans référence au temps de travail. Notre pratique d'un demi-tarif est déjà une entorse à la loi. De plus, nous constatons déjà des comportements douteux d'employeurs qui effectuent leurs déclarations d'embauches en retard pour bénéficier du demi-tarif.

Éric JARRY demande si une dérogation est envisageable pour les structures d'insertion ? Jean-Pierre STRUPIECHONSKI attire l'attention également sur les structures de nettoyage, employeurs de salariés en temps partiel.

Thierry LESTURGEON rappelle que SISTEL applique la loi qui ne prévoit aucune distinction de métiers ou de statuts. Le système de cotisation à la masse salariale était pertinent pour ces professions, mais il n'est pas autorisé concernant les situations fréquentes de salariés multi-employeurs, un décret est attendu.

Thierry LESTURGEON rappelle la création du centre de gestion de la FP et les démissions reçues (mairies, et autres).

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, approuve le budget prévisionnel 2023 et les cotisations associées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des membres présents et représentés. Abstention de madame MOREAU – Pain contre la faim



L'assemblée souhaite entendre les solutions de SISTEL quant à la pénurie de médecins.

Thierry LESTURGEON indique que SISTEL met tout en œuvre pour le recrutement et la formation de médecins. Cependant la baisse régulière de notre démographie médicale rend de plus en plus difficile ces recrutements.

Stéphany MERLAT infirmière chez DELPHARM regrette le manque de communication et d'intégration des infirmiers (ères) en entreprise.

Thierry LESTURGEON précise que le médecin du travail anime et coordonne l'équipe pluridisciplinaire, qu'il est le seul responsable des décisions de délégation.

Le Président remercie les adhérents présents ou représentés, de leur confiance exprimée aux membres du Conseil d'Administration.

Le Président lève la séance à 18 h 10.

 $\diamond \diamond \diamond \diamond$

Le Président du Conseil d'Administration François-Xavier HUILLE

